

**Proposition du Conseil administratif du 28 mai 2025 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant brut de 35 564 200 francs, soit 30 785 500 francs net recettes déduites soit:**

- l'ouverture d'un crédit de 32 737 800 francs, destiné aux travaux d'aménagement de l'esplanade des Vernets et de requalification de la rue Hans-Wilsdorf dont à déduire 2 017 400 francs de la proposition études (PR-1478): «concours et études pour la création d'un espace public sur l'esplanade des Vernets et la requalification de la rue Hans-Wilsdorf», 750 000 francs de recettes du Fonds intercommunal d'aménagement urbain (FIDU) pour la création d'un parc et 2 011 300 francs de recettes du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour le réaménagement de la rue Hans-Wilsdorf, soit 27 959 100 francs net;
- l'ouverture d'un crédit de 2 692 400 francs, destiné à la construction d'un petit bâtiment dit «buvette» sur l'esplanade;
- l'ouverture d'un crédit de 134 000 francs, destiné à l'acquisition de deux transporteurs et d'une remorque pour le Service des espaces verts (SEVE).

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 16 mars 2026)

#### *RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'une nouvelle traversée de l'Arve, à hauteur de la rue des Bains, réservée aux mobilités actives.

Arguments en faveur de la passerelle des Bains:

##### *1. Les usages*

Les besoins de mobilités entre les rives de l'Arve seront énormes:

- jusqu'à 10 000 nouveaux habitants de la ville de Genève dans les PLQ Acacias 1 & 2 (PLQ Acacias 1: +5500 habitants et + 70 000 m<sup>2</sup> de surfaces d'activité);
- commerces et services liés;
- plus de 2000 déplacements par jour lié aux centres sportifs.

Sans la passerelle des Bains, le nombre de cyclistes dépasserait les 10 000 par jour sur des zones qui n'aurait plus rien d'une zone de rencontre.

##### *2. Le cadre réglementaire*

Le Règlement d'application de la Loi sur le PAV (RaPAVL 1 30.04) rend certains éléments du PDQ du PAV obligatoires. La passerelle des bains figure dans les mesures (A1 - Relier le territoire aux quartiers voisins et à l'agglomération)" ainsi que sur la carte de synthèse.